



**Bilan annuel de l'animation du DocOb
du site Natura 2000 FR 1100819
ZSC « Bois de Vaires-sur-Marne »
Année 2018**



Juillet 2019

Photographie en page de couverture :

Chantier nature dans la mégaphorbiaie du Bois de Vaires-sur-Marne © AEV, S.Coste-Durieux, 2019

SOMMAIRE

1	Préambule	4
1.1	Le DocOb et le site Natura 2000	4
1.2	L'animation	4
1.3	Rappel des enjeux et objectifs du DocOb	4
1.4	Missions de la structure animatrice	10
2	Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.	11
2.1	Animation des contrats Natura 2000	11
2.1.a	Suivi des contrats en cours	11
2.1.b	Projets de nouveaux contrats	13
2.1.c	Travaux hors contrats Natura 2000	13
2.2	Animation de la charte Natura 2000	15
3	Évaluation des incidences des projets	15
4	Suivis scientifiques et techniques	16
4.1	Suivis écologiques	16
4.1.a	Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.	17
4.1.b	Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000	17
4.1.c	Projet d'extension du site Natura 2000	18
5	Information, communication, sensibilisation	19
5.1	Création et mise à jour d'outils de communication	19
5.2	Prise de contact avec des partenaires potentiels	20
5.3	Participation à la fête de la nature	20
5.4	Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site	20
6	Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site	21
7	Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site	22
7.1	Organisation de la gouvernance du site	22
7.1.a	Organisation des réunions du comité de pilotage	22
7.1.b	Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat	22
7.2	Gestion administrative et financière	22
8	Synthèse	23
	Annexe 1 : Compte rendu du Comité de pilotage du 18 mai 2018	24
	Annexe 2 : plaquette de communication par l'OPIE pour la détection des habitats du Grand Capricorne et des coléoptères saproxyliques en général	29

1 Préambule

Ce document de synthèse a été réalisé grâce à la trame élaborée par l'ATEN pour la rédaction des bilans annuels d'animation sur les sites Natura 2000.

1.1 Le DocOb et le site Natura 2000

Le Document d'objectifs (DocOb) porte sur la Zone Spéciale de Conservation FR1100819 du « Bois de Vaires-sur-Marne ». Il a été rédigé par OGE et La DIREN IDF, et validé par l'arrêté préfectoral du 3 Mars 2009.



Figure 1 : Localisation du site du Bois de Vaires-sur-Marne

1.2 L'animation

Pour la première période d'animation de 3 ans, l'animation du DocOb était portée par la Région Ile-de-France qui a désigné l'Agence des espaces verts (AEV) comme structure animatrice. En effet la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et l'AEV précise : « lorsque la Région est désignée structure porteuse de l'animation par le comité de pilotage Natura 2000, elle en délègue l'animation à l'Agence » (CP 16-157).

Le Copil a été présidé par Monsieur Jean-Paul Planchou, Vice-Président du Conseil Régional d'Île-de-France jusqu'en 2015.

Par courrier du 8 septembre 2017 adressé au Préfet de Seine-et-Marne, la Région Île-de-France a présenté sa candidature en tant que structure porteuse pour la mise en œuvre du DocOb (document d'objectifs) sur le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne. Par l'arrêté n°17-237 du 1^{er} décembre 2017, la Présidente de la Région Île-de-France a désigné Monsieur Benoit Chevron, Conseiller régional, pour la représenter au Comité de pilotage du site Natura 2000.

Le sous-préfet de Torcy a transmis la candidature de la Région Île-de-France aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements membres du Copil par courrier du 28 septembre 2017. En l'absence d'autres candidatures au 1^{er} janvier 2018, Monsieur Chevron a été désigné comme Président du comité de pilotage et la Région Île de France maintenue dans ses fonctions de structure porteuse pour les trois années suivantes.

Jeanne Lavalie (jusqu'au 5 octobre 2018), puis Sophie Coste-Durieux (depuis le 21 septembre 2018), chargées de mission Natura 2000 à l'AEV, ont été respectivement affectées à 20% de leur temps à l'animation du DocOb des « Bois de Vaires-sur-Marne ». Le temps d'animation restant est réparti sur deux autres sites Natura 2000 animés par l'AEV :

- ZPS FR1112012 des « Boucles de Moisson, de Guernes et forêt de Rosny » (40%),
- ZPS FR 1112003 des « Boucles de la Marne » (40%).

Le présent bilan reprend les activités menées de janvier 2018 à décembre 2018, sixième année d'animation pour ce site.

1.3 Rappel des enjeux et objectifs du DocOb

Les enjeux écologiques sur ce site Natura 2000 sont relatifs à l'état de conservation des espèces et habitats de la directive « Habitats Faune Flore » ayant justifié sa désignation : le Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) et le Triton crêté (*Triturus cristatus*) pour les espèces, la mégaphorbiaie eutrophe concernant les habitats.

Le **Tableau 1** reprend ces espèces et cet habitat ainsi que les enjeux de conservation associés.

L'importance des enjeux est fonction d'une part de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces présents, d'autre part des menaces et risques auxquels ceux-ci sont exposés.

Tableau 1 : Enjeux de conservation concernant les espèces et habitats d'intérêt communautaire du site du Bois de Vaires. (Source : OGE - DIREN IdF - Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires FR 1100819, 2009)

LES ESPECES	
<p>Le Grand Capricorne</p>	<p>Le Grand Capricorne est l'espèce de première importance pour le site du Bois de Vaires. Bien que l'espèce n'ait pas été observée depuis 1999, les actions de gestion adéquates doivent être réalisées afin de maintenir le site du Bois de Vaires comme un site d'accueil privilégié pour l'espèce. Des mesures de gestion ont déjà été menées par la commune de Vaires, telles que la conservation du bois mort après la tempête de 1999. La restauration de son habitat est une action prioritaire.</p> <p>Enjeux de conservation : la connaissance des exigences écologiques du Grand Capricorne laisse parfaitement percevoir quels peuvent être les enjeux de conservation. Le Grand Capricorne peut être considéré comme une espèce emblématique du complexe saproxylophage, informant sur le degré de "naturalité" des milieux boisés et forestiers et constituant un bon indicateur du vieillissement des forêts et de l'âge des arbres. Il s'inscrit au sein des écosystèmes forestiers comme un "initiateur" de cavités, un élément déterminant dans les réseaux trophiques forestiers. Son absence dans ses aires de distribution originelles peut être ressentie comme la perte d'un maillon essentiel du processus de décomposition, de recyclage et de fertilité ainsi qu'une baisse de la biodiversité de l'écosystème forestier.</p> <p>Sa présence de manière stable nécessite le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par : l'existence d'une proportion suffisante d'essence du genre <i>Quercus</i> (chênes) dans le peuplement boisé ; l'existence dans le boisement de classes d'âge diversifiées ; le maintien d'un bon niveau de conservation de ses populations ; une bonne représentativité du cortège saproxylique auquel elles sont associées ; la protection stricte de l'espèce ainsi que le maintien voire l'enrichissement naturel de la biodiversité du site (arthropodes, avifaune (insectivores), mammifères...).</p>
<p>Le Triton crêté</p>	<p>Le Triton crêté est la seconde espèce de grande importance dans le périmètre du site Natura 2000 du Bois de Vaires, après le Grand Capricorne. Le statut national des amphibiens s'est fortement dégradé au cours des dernières décennies. Cette dégradation est liée pour l'essentiel aux modes d'exploitation des sols qui entraînent la destruction des biotopes qu'ils leurs sont favorables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la réduction des habitats suite à l'extension des zones urbaines et à la multiplication des axes de communication ; ✓ la coupure des axes migratoires ; ✓ la fragmentation des habitats et le morcellement des corridors ; ✓ le remembrement et la diminution des systèmes bocagers ; ✓ la suppression des haies ; ✓ la destruction des sites de reproduction ; ✓ le comblement, l'assèchement et le drainage des zones humides ; ✓ la canalisation des cours d'eau qui assurait le renouvellement naturel des mares, des noues, des prairies humides... ; ✓ la pollution. <p>L'enjeu de la préservation et de la conservation de cette espèce sont le maintien d'un habitat de qualité qui se traduit par :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ la préservation, la multiplication et la réhabilitation des biotopes qui lui sont favorables pour se reproduire (mares, zones humides...) ; ✓ la préservation des biotopes terrestres ; ✓ la constitution de micros-habitats terrestres ;

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ la reconstruction et le confortement des corridors ; ✓ la limitation des risques d'introduction d'espèces prédatrices et allochtones ; ✓ la limitation des pressions d'origine anthropique ; ✓ la limitation des risques de pollution ; ✓ la reconsidération des modes d'exploitation des sols ; ✓ la protection stricte de l'espèce, de son réseau trophique dans l'optique d'une gestion durable.
LES HABITATS	
<p>La mégaphorbiaie eutrophe</p>	<p>La mégaphorbiaie eutrophe est un habitat naturel de grand intérêt nécessitant une gestion adaptée afin d'être conservée. Ce type de mégaphorbiaie peut héberger des espèces rares à l'échelle régionale (<i>Euphorbia villosa</i>, <i>Geranium pratense</i>, <i>Aconitum napellus</i>...). Cet habitat occupe une surface réduite par rapport aux prairies gérées (prairies de fauche ou pâturées) à l'échelle européenne, et possède de ce fait un intérêt patrimonial certain. Elles sont assez répandues sur le territoire, à l'étage collinéen, en domaines atlantique et méditerranéen.</p> <p>TENDANCES ÉVOLUTIVES ET MENACES POTENTIELLES À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE</p> <p>Ces habitats sont en régression dans les zones d'agriculture intensive (passage de la prairie à la culture). Les nouveaux modes d'occupation des sols ne laissent que peu de place aux mégaphorbiaies : étroits liserés de bordure ou d'écotone avec la forêt.</p> <p>Le passage à la culture entraîne souvent le drainage des terrains très défavorable au retour éventuel de la mégaphorbiaie.</p> <p>Il y a aussi une conversion de ces espaces en prairies pâturées ou passage à la prairie de fauche avec fertilisation.</p> <p>Une plantation de peupliers peut contribuer à faire régresser certaines populations mais l'habitat peut se maintenir en sous-bois (si on n'utilise pas de produits chimiques et si on ne réalise pas de travaux du sol).</p> <p>Ces habitats sont sensibles aux travaux de correction des rivières et à toute réduction des lits majeurs où ils se développent (nappes abaissées, espaces riverains réduits).</p> <p>L'eutrophisation de l'eau par diverses causes de pollution peut conduire au passage à des mégaphorbiaies très eutrophes.</p> <p>D'autre part, le tracé de la voie ferrée LGV Est se trouve à proximité immédiate de la mégaphorbiaie, et l'influence de ce projet sur les conditions hydrologiques de la zone n'a pu être évaluée lors de l'étude d'impact (OGE, 2002). A l'issue de cette étude, une étude hydrogéologique a été réalisée.</p> <p>On notera aussi le risque d'invasion par des espèces végétales invasives (<i>Buddleja</i>...). L'intérêt écologique de cet habitat naturel allié aux menaces potentielles pesant sur celui-ci justifie la nécessité de sa conservation par une gestion adaptée.</p> <p>Le Docob programme deux actions de gestion conservatoire sur le site de la mégaphorbiaie du Bois de Vaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'abattage de la peupleraie. - l'entretien de la mégaphorbiaie.

Les objectifs du DocOb ont été déclinés en actions rappelées dans le **Tableau 2** à la page suivante.

Tableau 2 : Actions de gestion visant à remplir les objectifs visés au sein de la ZSC du Bois de Vaires

(Source : OGE - DIREN IdF. Document d'objectifs Natura 2000 Bois de Vaires - FR 1100819, 2009)

ACTIONS DE GESTION DU GRAND CAPRICORNE (ENTITE A)

N°	Action	Comment
A1	<p align="center">Conserver un boisement dominé par le chêne en futaie irrégulière mélangée, présentant différentes classes d'âge</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Maintien de l'existant ▪ Limiter les coupes des chênes et de châtaigniers ▪ Interdire le ramassage de bois mort ▪ Favoriser la régénération naturelle ▪ Limiter et faire reculer la progression des espèces invasives ▪ Maintenir une diversité des strates ▪ Maintenir des classes d'âge différentes ▪ Maintenir une diversité des essences ▪ Privilégier des lisières de type ourlet forestier non linéaire ▪ Abandon des plantations de conifères
A2	<p align="center">Créer des îlots de vieillessement et de sénescence</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Laisser mourir sur pied un ensemble de chênes ou de châtaigniers ▪ Sécuriser le périmètre autour des arbres menaçant au cœur de la parcelle autour des arbres menaçants au ▪ Dégager le pourtour des vieux arbres par débroussaillage ▪ Maintenir des espaces ouverts

ACTIONS DE GESTION DU TRITON CRETE (ENTITE B)

N°	Actions	Comment
B1	<p align="center">Entretien des dépressions et des mares</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrôle du couvert végétal de la ripisylve ▪ Contrôle du taux de comblement des mares et des dépressions ▪ Curage (selon les besoins) en différentes phases d'intervention avec conservation sur place des couches superficielles de vase ▪ Exportation de la vase excédentaire ▪ Interdiction de dépôt de déchets dans et à leurs abords ▪ Interdiction d'introduction d'espèces allochtones et de poissons prédateurs ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation voire interdiction de l'accès au public
B2	<p align="center">Maintenir les caractéristiques humides du Bois du Marais</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdiction de drainage sur la zone du Bois du Marais ▪ Interdiction de dépôt de déchets ▪ Interdiction de combler les dépressions ▪ Interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires aux environs proches de la zone (herbicides, fongicides...) ▪ Limitation de l'accès au public ▪ Maintenir des micro-habitats terrestres ▪ Maintenir et renforcer des possibilités de connexion par des linéaires boisés ▪ Abattre les grands peupliers plantés sur la prairie
B3	<p align="center">Étendre la zone humide prairiale aux parcelles situées au sud et au nord de la RN 34 (ancienne peupleraie)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'apparition d'une formation de type prairiale humide
B4	<p align="center">Créer de nouvelles mares et dépressions humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Défrichage du périmètre d'emprise ▪ Creusement des mares ▪ Exportation des produits de défrichage et de substrat

ACTIONS DE GESTION DE LA MEGAPHORBIAIE EUTROPHE (ENTITE C)

N°	Actions	Comment
C1	Restauration de la mégaphorbiaie eutrophe par l'abattage de la peupleraie	<ul style="list-style-type: none">▪ Abattage, debardage et désouchage des peupliers dans la mégaphorbiaie
C2	Entretien et conservation de la mégaphorbiaie eutrophe	<ul style="list-style-type: none">▪ Fauche extensive par rotation tous les 3 à 5 ans de mi-octobre à février, avec exportation des produits de fauche (sans ramassage, elle aboutit à un enrichissement du sol par apport de matière organique qui favorise les espèces nitrophiles*)▪ Gyrobroyage et coupe des saules et des autres arbustes tous les 3 à 5 ans▪ Coupes manuelles des espèces invasives▪ Echardonnage annuel en juin (veiller à ne faucher que la partie supérieure des chardons afin de ne pas pratiquer de coupes rases désastreuses pour la faune et la flore)

1.4 Missions de la structure animatrice

Le rôle de l'AEV dans l'animation du DocOb du site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne s'articule autour des missions suivantes :

- Impulsion et aide à la mise en œuvre d'actions visant à la restauration et la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires à l'origine de la désignation du site,
- Apport de conseils et d'expertise dans le cadre des évaluations des incidences,
- Récupération, synthèse et interprétation de données visant au suivi scientifique des espèces et habitats à l'origine de la désignation du site,
- Information, communication et sensibilisation,
- Participation à la cohérence des politiques publiques,
- Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

La suite de ce bilan est structurée selon les missions ci-dessus, et se propose de détailler les réalisations de 2018.



Figure 2 : Visite de terrain du Comité de pilotage 2018 © AEV, J-F Antoine, 2018

2 Contribution à la mise en œuvre d'actions en faveur de la conservation des espèces et habitats.

Certains outils développés par Natura 2000 ont pour but direct de maintenir ou restaurer un bon état de conservation des habitats naturels cibles de la ZSC. Il s'agit de la signature des contrats Natura 2000, de la Charte, et de l'application du régime des évaluations des incidences Natura 2000 (EIN). Les paragraphes suivants se proposent d'explicitier les actions d'animation que l'AEV a mises en place pour faire jouer ces leviers.

Remarque : l'engagement d'exploitants agricoles dans des mesures agro-environnementales climatiques (MAEC), mission importante des structures animatrices et notamment de l'AEV au sein des autres sites dont elle assure l'animation, n'entre pas dans les objectifs ici du fait du contexte péri-urbain et de l'absence d'activités agricoles sur la zone.

2.1 Animation des contrats Natura 2000

2018 était la troisième année où la contractualisation a été possible pour la nouvelle programmation du FEADER sur la période 2014-2020. Aucun nouveau contrat n'a été signé en 2018. Les chargées de mission Natura 2000 se sont également occupées du suivi des contrats en cours, et ont pris contact avec de nouveaux bénéficiaires potentiels pour les années suivantes (maintien du contact, sensibilisation, conseil...).

2.1.a Suivi des contrats en cours

Entretien de la mégaphorbiaie eutrophe



Figure 2 : Mégaphorbiaie du Bois de Vaires colonisée par l'Aster à feuille de saule © AEV, S. Coste-Durieux, 2019

Un contrat Natura 2000 a été signé par l'AEV en 2016 pour la fauche avec export de la mégaphorbiaie du Bois du Gué de l'Aulnay, dit Bois du Marais (2,4 ha).

Un tiers de la surface est fauchée chaque année, deux fois : en mai et en septembre, avec export, afin de provoquer l'épuisement de l'Aster-à-feuilles-de-saule présent sur le site (espèce invasive en Île-de-France). Deux-tiers de la surface sont laissés intacts, afin de constituer une zone refuge pour la faune (amphibiens, odonates, avifaune...).

La chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavialle, a suivi le contrat en 2018, en lien avec son collègue Pierre Lecareux gestionnaire de la forêt régionale sur ce secteur. Ils ont fait le point le 21 février 2018 avec la responsable du budget fonctionnement à l'AEV, Claire Nowak, afin de discuter de la possibilité d'adapter la gestion pour une lutte plus efficace contre l'Aster à feuilles de saule.

Une seule des deux fauches a pu être réalisée en 2018 en raison des conditions météorologiques défavorables.

Restauration d'un réseau de 3 mares intra-forestières sur une surface totale de 250 m²

Le DocOb recommande la conservation, la restauration et la création des milieux nécessaires au Triton crêté pour sa reproduction : mares, dépressions humides. Les travaux recommandés pour la restauration de mares sont le défrichage et le curage des dépressions humides, en conservant les couches superficielles de vase.

Ces mares se sont refermées et envasées et ne sont plus favorables au support du cycle de vie du Triton crêté. Cette espèce n'a pas été observée depuis plus de 10 ans sur le site alors qu'elle est bien représentée au nord sur le bois de Brou. Il s'agit donc d'étendre le réseau de mares du bois régional de Vaires et de créer une liaison avec celui du bois de Brou pour favoriser le retour du Triton crêté sur le bois de Vaires-sur-Marne. L'objectif est de protéger la biodiversité en préservant les continuités entre les espaces naturels pour favoriser le déplacement et le mode de vie de l'espèce.

Moyens mis en œuvre :

- Ouverture de la strate arborée (aulnaie-frênaie-saulaie) : Coupe de bois de diamètre inférieur à 10 cm - abattage d'arbres de diamètre 10-30cm,
- Découpe de bois en longueur de 1 mètre avec mise en pile,
- Mise en andains de branchages de diamètre inférieur à 7 cm,
- Curage et ouverture de la mare à la pelle mécanique avec façonnage des berges en pente douce, création de trop plein, régalinge des produits de curage sur place (prise en compte de l'accès difficile),
- Curage des fossés d'alimentation et d'interconnexion.

La chargée de mission Natura 2000 a monté en 2017 le dossier avec son collègue Pierre Lecareux, gestionnaire du site Natura 2000.

La DDT de Seine-et-Marne enverra la convention signée courant 2019.

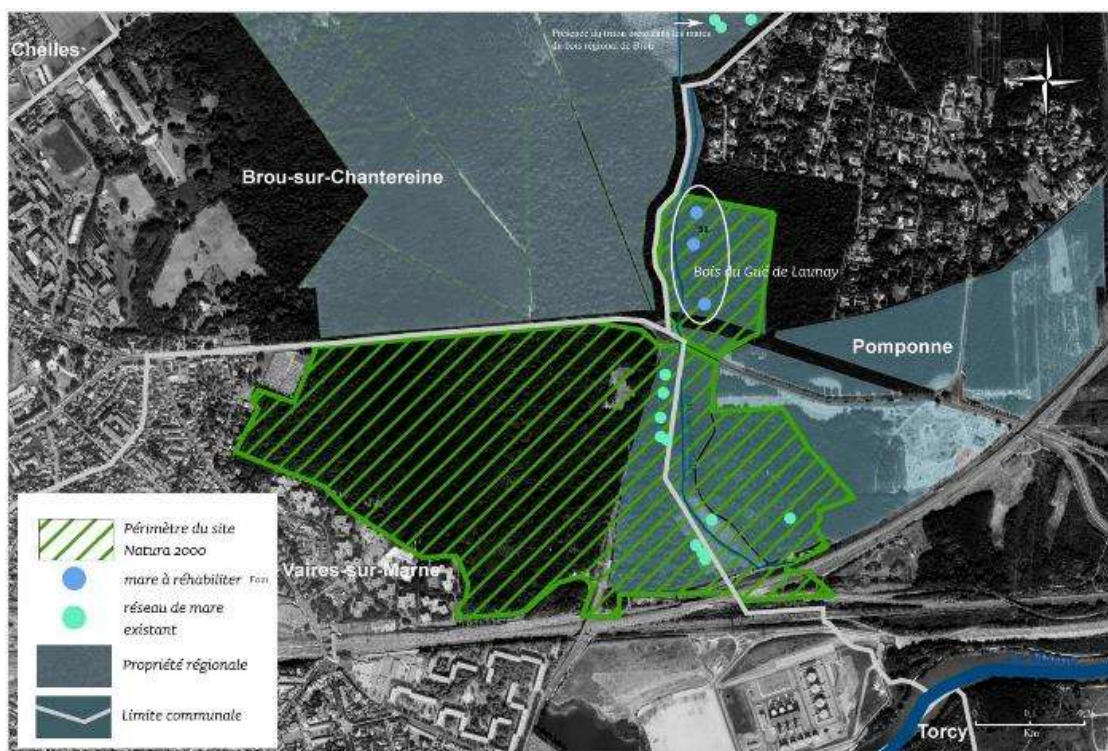


Figure 3 : Projet de création de mares dans le Bois de Vaires-sur-Marne © AEV, P. Martin, 2017

2.1.b Projets de nouveaux contrats

La chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavielle, a rencontré M. Céspedes, Directeur des espaces publics, M. Galvan, Directeur des Services Techniques de Vaires-sur-Marne (déjà rencontrés le 18 décembre 2017) et M. Dumand de la Luciole Vairoise, avec ses collègues Jean Vallée et Pierre Lecareux de l'AEV. L'objectif était de parcourir le bois communal et le bois régional du Marais pour trouver des synergies dans la gestion forestière et les actions de sensibilisation pour une meilleure préservation des habitats Natura 2000 ; envisager les contrats Natura 2000 qui pourraient être portés par la mairie : îlots de sénescence, restauration de mares.

2.1.c Travaux hors contrats Natura 2000

La chargée de mission, Jeanne Lavielle, a également travaillé avec son collègue gestionnaire de la forêt pour prévoir l'intervention de classes de BTS GPN pour un chantier nature en mai 2019.

Tableau 3 : Synthèse des contrats Natura 2000 **ni agricoles ni forestiers** en cours ou terminés au sein de la ZSC du Bois de Vaires-sur-Marne

Contrat	Bénéficiaire	Montant total	Date signature	Actions prévues	Espèces et habitats concernés	Surface ou nb	Mesures du DocOb liées	Avancement
22712Do77000006	AEV (Bois du Marais)	16 755,96 €	12/12/2012	Restauration de trois mares forestières	Triton crêté	3 mares	B1	15 691,52 € attribués
32312Do77000001	AEV (Bois du Marais)	13 806,62 €	17/12/2012	Restauration de mares et entretien de milieux ouverts (mégaphorbiaie)	Triton crêté Mégaphorbiaie eutrophe	5 mares 2,4 ha	B1 C2	13 111,15 € attribués
2016/0706/12	AEV (Vallée de la Marne)	10 256,85 €	12/12/2016	Entretien de la mégaphorbiaie	Mégaphorbiaie eutrophe	2,7 ha	C2	

2.2 Animation de la charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 du site du Bois de Vaires-sur-Marne permet une prise en compte basique des enjeux de conservation des espèces et des habitats naturels au titre desquels le site Natura 2000 a été désigné, à travers des actions de gestion courantes et non contraignantes. Le signataire s'engage à respecter les points prévus par grands types de milieux (forêts, milieux ouverts, milieux humides, loisirs) sur les parcelles cadastrales concernées.

Le 18 décembre 2017, la chargée de mission Natura, Jeanne Lavielle, avait rencontré les services techniques de la ville de Vaires-sur-Marne, notamment pour leur présenter le dispositif de la charte Natura 2000. Il n'y a pas eu de suite en 2018. Ce sujet pourra être abordé à nouveau en 2019.



Figure 4 : Bois de Vaires communal © AEV, J. Lavielle, 2017

3 Évaluation des incidences des projets

La chargée de mission Natura 2000 est souvent sollicitée dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) soit par les pétitionnaires à la recherche d'un accompagnement, soit par les services instructeurs pour avis. Concernant le site Natura 2000 du Bois de Vaires les sollicitations sont toutefois plus rares du fait du contexte particulier du site, dont l'emprise se résume à un boisement communal (sur la commune de Vaires-sur-Marne) et un boisement en propriété régionale, sur une surface totale d'environ 100 hectares.

Il y a eu une sollicitation en 2018 en ce qui concerne la réhabilitation d'un chemin piéton au Bois régional de Vaires-sur-Marne. L'objectif est d'assurer la continuité d'un chemin existant et sa liaison jusqu'au chemin du Gué de l'Aulnay en limite avec la partie communale du Bois de Vaires.



Figure 5 : Localisation du projet © AEV, 2018

4 Suivis scientifiques et techniques

4.1 Suivis écologiques

Triton crêté

Suite aux travaux de restauration et de création de mares réalisés par l'AEV en 2013 et 2014, destinés à rétablir et renforcer les milieux les plus favorables à la reproduction et la conservation du Triton crêté au sein du site Natura 2000, l'AEV assure depuis 2015 un suivi de l'espèce afin de juger de l'efficacité des actions engagées. Le Protocole de suivi des Amphibiens des mares proposé par le Groupe Réserves Naturelles de France "Amphibiens et Reptiles", est appliqué par l'équipe de techniciens et d'agents de l'AEV qui gère le Bois de Vaires et le Bois de Brou.

Grand capricorne

La chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavielle a organisé une journée de formation par l'OPIE à la reconnaissance des microhabitats de l'entomofaune saproxylique (dont indices de présence Grand Capricorne).

Le programme de la journée était le suivant : présentation en salle de la méthode et de la plaquette réalisée par l'OPIE et l'AEV le matin en mairie de Vaires-sur-Marne puis sortie exploratoire l'après-midi dans le Bois de Vaires-sur-Marne afin d'identifier les microhabitats. Participation de l'AEV, de l'ONF et des services techniques de la commune de Vaires-sur-Marne.

4.1.a Suivi des populations de Triton crêté dans le site Natura 2000.

Le triton crêté n'a pas été retrouvé dans les mares du site Natura 2000 en 2018, ainsi que présenté dans le **Tableau 4**. Il est à noter qu'il n'a pas été revu sur le site depuis les travaux de la LGV-Est.

Tableau 4 : Résultats du suivi des amphibiens réalisé à partir du 22 mai 2018 dans le Bois de Vaires

	Mares 1 et 2		Mare 3		Mare 4		Mares 5 et 6		Mare 7		Mare 8		Mare 9		Mare 10		Mare 12		Mare 13		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Mâle/ Femelle																						
Triton palmé	0	0	1	1	0	0	0	0	1	6	1	0	0	0	3	10		1		6	6	17
Total	0		2		0		0		7		1		0		13		1		6		30	
Triton ponctué	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0					0	0
Total	0		0		0		0		0		0		0		0						0	

4.1.b Suivi des populations de Triton crêté dans le Bois de Brou, à proximité du site Natura 2000



Figure 6 : Suivi des amphibiens dans les Bois de Brou et Vaires © AEV, J. Lavalie, 2017

Le Triton crêté a été retrouvé à plusieurs reprises dans le Bois de Brou en 2018, ainsi que présenté dans le **Tableau 5**. On notera également la présence du Triton alpestre cette année.

Tableau 5 : Résultats du suivi des amphibiens réalisé à partir du 26 juin 2018 dans le Bois de Brou

	mare n° 11		mare n° 12		mare n° 13		mare n° 14		mare n° 15		mare n° 16		mare n° 17		total par espèce
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	
Mâle/ Femelle															
triton palmé	0	1	7	5	0	1	1	3	0	0	0	0	1	1	20
triton ponctué	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
triton crêté	1	2	0	8	0	0	1	12	0	3	0	0	1	6	34
triton alpestre	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2

4.1.c Projet d'extension du site Natura 2000

Plusieurs études ont été commanditées par l'AEV sur le site Natura 2000 du bois de Vaires, et sur le bois de Brou voisin de la ZSC. Ces études concluent à une patrimonialité élevée du bois de Brou.

En effet, l'étude de l'OPIE sur le bois de Brou en 2015-2016 a inventorié pour les coléoptères saproxyliques 53 espèces liste rouge européenne et 22 déterminantes ZNIEFF et indique la présence de l'habitat potentiel du Grand Capricorne. Les arbres vétérans, les strates étagées et la diversité de microhabitats sont pointés comme favorables aux espèces saproxyliques.

L'étude de la SNPN en 2013 sur les Bois de Vaires, Pomponne et Brou révélait la présence du Triton crêté dans le Bois de Brou, et préconisait la restauration et la création de mares pour augmenter la connectivité entre les bois de Brou et Vaires.

Le diagnostic du CBNBP réalisé en août 2017 (voir partie 4.1) conclue à la présence de quatre habitats d'intérêt communautaire dans le bois de Brou, dont deux qui ne sont pas présents dans le bois de Vaires. Une étude phytosociologique a été lancée en septembre 2018 pour affiner la connaissance de ces habitats et de leur état de conservation. Les inventaires de terrain sont prévus en 2019 pour des résultats à la fin de l'année 2019.

Outre l'intérêt écologique du bois de Brou en lui-même, l'extension du site Natura 2000 permettrait de renforcer ce site de petite taille (96 ha) et isolé, d'orienter la gestion forestière du bois de Brou, et enfin d'inciter à restaurer et étendre les habitats d'intérêt communautaire du bois de Brou. Les résultats de l'étude en cours devront permettre de préciser l'intérêt de cette extension du site sur sa partie nord. Par ailleurs, des travaux écologiques sont envisagés d'ici l'automne 2019 afin de restaurer certains des habitats d'intérêt communautaires identifiés, ainsi que des habitats d'espèces ayant motivé la désignation du site (mares notamment).

5 Information, communication, sensibilisation

5.1 Création et mise à jour d'outils de communication



Le site Internet de Natura 2000 en Seine-et-Marne : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaire> présente le dispositif Natura 2000 et les enjeux spécifiques du bois de Vaires. Il donne également des compléments d'informations aux usagers, notamment par rapport aux évaluations des incidences.

Les chargées de mission Natura 2000 a continué à renseigner progressivement les pages internet du site web dédié à ce site Natura 2000.

Figure 7 : Page du site internet dédiée à la présentation des espèces du site

L'année 2018 est également marquée par la réalisation d'une plaquette de communication par l'OPIE (cf. en pièce jointe) pour la détection des habitats du Grand Capricorne et des coléoptères saproxyliques en général.



Figure 8 : Extrait de la plaquette de communication réalisée par l'OPIE et l'AEV

5.2 Prise de contact avec des partenaires potentiels

Pour leur exposer la démarche Natura 2000 et les collaborations possibles, la chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavielle, a rencontré à nouveau en 2018 :

- M. Damien Cespedes, Directeur des espaces publics et M. Kevin Galvan, Directeur des services techniques de la ville de Vaires-sur-Marne, accompagnée par Pierre Lecareux et Jean Vallée responsable de la prospective territoriale à l'AEV. L'objectif était de parcourir le bois communal et le bois régional du Marais pour trouver des synergies dans la gestion forestière et les actions de sensibilisation pour une meilleure préservation des habitats Natura 2000 ; envisager les contrats Natura 2000 qui pourraient être portés par la mairie : îlots de sénescence, restauration de mares.

5.3 Participation à la fête de la nature

La chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavielle, a participé à la fête de la Nature de la commune de Vaires-sur-Marne le 26 mai 2018 avec Hélène Bogard, éco-animatrice à l'AEV. Des jeux sur le thème des 5 sens dans la Nature et sensibilisation du public sur Natura 2000 ont été prévus.

Elles ont participé aux réunions de préparation le 4 avril pour prévoir les interventions avec les autres structures participantes puis le 2 mai sur place pour les installations des stands.



Figure 9 : Communiqué de presse sur le Facebook de l'AEV

5.4 Participation à la vie du réseau Natura 2000 au-delà du site

Réseau Natura 2000 en Île-de-France

Entre le 2 et le 10 janvier 2018, la chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavielle a fait remonter à la DRIEE, les tableaux d'état des populations des trois sites qu'elle anime pour la révision du FSD.

Le 17 avril 2018, la chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavielle, a présenté au service Nature et Biodiversité de la Région Île-de-France, les réalisations de la mission Environnement de l'AEV.

Le 17 mai 2018, la chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavielle, a présenté au service Agriculture

de la Région Ile-de-France, les réalisations de la mission Agriculture de l'AEV.

Le 1er juin 2018, la chargée de mission Natura 2000, Jeanne Laviolle, a participé à la journée de formation du CBNBP sur l'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires, sur la butte du Hutrel à Saint Martin la Garenne (financée par la DRIEE dans le cadre de l'animation Natura 2000 en IDF).

Le 4 décembre 2018, la chargée de mission Natura 2000, Sophie Coste-Durieux, a participé à la journée d'échanges organisée chaque année par la DRIEE. En 2018, cette journée s'est déroulée sur le site Natura 2000 Étang de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Propriétés régionales en périmètre Natura 2000

D'autre part, hors sites Natura 2000 animés par l'AEV, de nombreuses propriétés régionales se trouvent en périmètre Natura 2000 : environ 3100 ha de parcelles gérées par l'AEV sont concernés. L'animatrice Natura 2000 joue le rôle d'intermédiaire entre la structure animatrice et le technicien responsable du site à l'AEV. Il suit donc la vie de ces sites de manière variable en fonction de l'importance des enjeux Natura 2000 sur les propriétés régionales concernées et de l'avancement des différents DocOb. Pour rappel, les ZPS et ZSC concernées sont :

- Sites de Seine Saint Denis,
- Massif de Rambouillet,
- Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines,
- Coteaux et boucles de la Seine,
- Vallée de l'Epte francilienne et ses affluents,
- Bassée et plaines adjacentes,
- La Bassée.

Ainsi, Les deux chargées de mission Natura 2000 ont accompagné les techniciens dans leurs demandes de subvention respectives pour des contrats Natura 2000 qui concernent la ZPS des sites de la Seine-Saint-Denis et la ZSC des Coteaux et boucles de la Seine. Ces demandes de subvention ont été envoyées en fin d'année 2018.

6 Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions sur le site

La chargée de mission Natura 2000 veille à ce que les décisions d'aménagement du territoire soient en accord avec les objectifs du DocOb. Pour cela, elle se rend aux différentes réunions et comités sur les sujets qui peuvent toucher aux enjeux Natura 2000 (urbanisme, aménagement, études...).

La chargée de mission Natura 2000 a participé à la préparation du lancement de l'aménagement forestier pour l'espace régional Vallée de la Marne, qui couvre les bois de Vaires et de Brou, qui a eu lieu en juillet 2017.

7 Gestion administrative et financière et animation de la gouvernance du site

7.1 Organisation de la gouvernance du site

7.1.a Organisation des réunions du comité de pilotage

La désignation de Monsieur Benoit Chevron en tant que représentant de la Région Île-de-France pour le site Natura 2000 du Bois de Vaires-sur-Marne est intervenue en septembre 2017. La chargée de mission Natura 2000, Jeanne Lavialle l'a rencontré le 15 mars pour lui exposer les enjeux et les actualités des deux sites Natura 2000 dont il a pris la présidence, Bois-de-Vaires et Boucles de la Marne. Une deuxième rencontre a eu lieu le 19 avril afin de préparer le Comité de pilotage qui s'est tenu le 18 mai 2018 (cf. compte rendu en annexe).

7.1.b Réunions ou rencontres avec les services de l'Etat

Les chargées de mission Natura 2000 ont rencontré les responsables Natura 2000 de la DDT de Seine-et-Marne pour une réunion de cadrage le 1^{er} octobre 2018, pendant la période de « tuilage ».

De plus, les deux chargées de mission Natura 2000 ont échangé tout au long de l'année avec les missions Natura 2000 de la DDT des Yvelines et de la DRIEE, notamment pour le suivi régulier des évaluations d'incidences Natura 2000 et des contrats Natura 2000 en cours sur la ZPS.

7.2 Gestion administrative et financière

Préparation des conseils d'administration et habilitations à signer du Président de l'AEV

En tant que collectivité territoriale, agissant pour le compte de la Région Ile de France, l'AEV est dotée d'un conseil d'administration qui habilite sa Présidente à signer les documents officiels. Ainsi, la chargée de mission Natura 2000 prépare pour les différents conseils les délibérations et rapports permettant la signature des conventions cadre, des conventions financières, demandes de paiement, de la Charte et notamment des contrats Natura 2000.

Suivi administratif et financier

Chaque année, la chargée de mission Natura 2000 dépose une demande de subvention pour l'animation de la mise en œuvre du Docob auprès de la DRIEE. Elle dépose également la demande de paiement relative à l'animation de l'année précédente, et procède au suivi administratif et financier de l'animation.

De plus, la chargée de mission Natura 2000 s'occupe également du suivi administratif et financier des contrats Natura 2000 dont l'Agence des espaces verts bénéficie en tant que gestionnaire de propriétés régionales. Elle appuie ses collègues gestionnaires pour le montage des dossiers de demandes de subvention et de paiement relatifs aux contrats Natura 2000.

8 Synthèse

- ✓ La chargée de mission Natura 2000 a réalisé en 2018 le suivi des contrats Natura 2000 en cours pour l'entretien de la mégaphorbiaie eutrophe du Bois de Vaires, et la restauration d'un réseau de mares afin d'améliorer la connectivité entre le bois de Vaires et le bois de Brou, au bénéfice du Triton crêté
- ✓ Des partenariats ont continué d'être initiés avec la ville de Vaires-sur-Marne et l'association la Luciole Vairoise autour des suivis naturalistes, et de l'engagement en contrats Natura 2000 et dans la charte Natura 2000
- ✓ Une journée de formation par l'OPIE à la reconnaissance des microhabitats de l'entomofaune saproxylique (dont indices de présence Grand Capricorne) a été réalisée
- ✓ La réalisation d'une plaquette de communication par l'OPIE pour la détection des habitats du Grand Capricorne et des coléoptères saproxyliques en général (cf. en pièce jointe)
- ✓ Participation à la fête de la nature sur la commune de Vaires-sur-Marne afin de sensibiliser le grand public
- ✓ Un comité de pilotage s'est tenu après quatre années depuis le précédent en juin 2014 (cf. compte rendu en pièce jointe)

Annexe 1 : Compte rendu du Comité de pilotage du 18 mai 2018



Compte rendu du 4^{ème} Comité de pilotage du site Natura 2000 FR 1100819 Bois de Vaires-sur-Marne

18 mai 2018, Mairie de Vaires-sur-Marne

Étaient présents ou représentés (membres officiels du Comité de pilotage),

Madame Sylvie FORTEAUX, Chargée de mission Natura 2000, DRIEE, représentant le Directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Madame Alix REISSER, Chargée de mission Natura 2000, DDT de Seine-et-Marne, représentant le Directeur départemental des territoires de Seine-et-Marne

Monsieur Patrick LAURENT, Technicien forestier, représentant le Directeur de l'Agence territoriale de l'Office national des forêts

Monsieur Benoît CHEVRON, Conseiller régional, représentant la Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, Président de la fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne et Président du comité de pilotage

Monsieur Jean-Paul BATAILLE, Agence Routière Territoriale centre de Torcy, représentant le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne

Madame Isabelle RECJO, Maire de Vaires-sur-Marne

Madame Colette BOISSOT, Vice-Présidente au Développement Durable et Agenda 21, représentant le Président de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

Monsieur Pol DROMAS, Vice-Président, représentant la Présidente de l'Association de défense et de sauvegarde de l'environnement de la Pomponnette (ADSEP)

Monsieur Jacques DUMAND, Président de l'association La Luciole Vairoise

Étaient excusés (membres officiels du Comité de pilotage),

Madame la Préfète de Seine-et-Marne

Monsieur le chef du Service interdépartemental 77/91 de l'Agence Française pour la Biodiversité

Madame la Chef de Service Brigade mobile d'intervention Ile de France Est de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Monsieur le délégué Ile-de-France du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Madame la Directrice régionale de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Monsieur le Maire de Pomponne

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Monsieur le Président de SNCF Réseau

Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France

Monsieur le Président de la Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur le Président de la Fédération du Val d'Oise pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée

Madame la Présidente de Nature Environnement 77

Madame la Présidente du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France

Monsieur le Président de l'Agence régionale pour la Biodiversité

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Romain CLEMENT-PALLEC, chargé d'études Natura 2000, DRIEE Ile-de-France

Monsieur Jean-Louis GUILLAUME, adjoint au maire, ville de Vaires-sur-Marne

Monsieur Eno PETRUCCO, Directeur de cabinet du maire, ville de Vaires-sur-Marne

Agence des espaces verts, Région Île-de-France - Service expertise technique

18 mai 2018

Page 1 sur 2



Monsieur Kevin GALVAN, Directeur des services techniques, ville de Vaires-sur-Marne

Monsieur Fred PARIS, cabinet du Président, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

Madame Fabienne RAPAILLE, Directrice adjointe de l'Environnement et du Développement Durable, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne

Madame Jeanne LAVIALLE, Chargée de mission Natura 2000, Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Monsieur Jean-François ANTOINE, Chargé de mission écologie, Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Monsieur Pierre LECAREUX, Technicien, Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Monsieur Vivian MALLET, Technicien, Agence des espaces verts de la région Île-de-France

Ordre du jour :

- Rappel sur la démarche Natura 2000
- Études écologiques et suivis naturalistes réalisés
- Contrats Natura 2000 en cours et en projet
- Charte Natura 2000
- Communication et site Internet,
- Procédure d'évaluation des incidences Natura 2000.

Une visite de terrain était ensuite prévue sur les mares récemment restaurées.

Les participants sont accueillis par Madame Recio, Maire de Vaires-sur-Marne, qui rappelle qu'elle est maire depuis un an et n'est pas encore familière de Natura 2000, et qu'elle représente également le département de Seine-et-Marne en tant que conseillère départementale.

Le Président du comité de pilotage, Monsieur Benoît Chevron, ouvre la séance en rappelant la période de latence depuis le dernier Copil, dû au renouvellement de l'exécutif régional et au changement d'animateur Natura 2000.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Madame Alix Reisser, chargée de mission Natura 2000 à la DDT de Seine-et-Marne, rappelle ensuite la saisie par le sous-préfet de Torcy des élus des collectivités territoriales et leurs groupements pour qu'ils se prononcent sur le renouvellement de la candidature de la région comme structure porteuse du site Natura 2000, seule candidature présentée au préfet de Seine-et-Marne par courrier du 8 septembre 2017.

Cette saisie a abouti à :

- la désignation de la région Île-de-France comme structure porteuse pour la mise en œuvre du document d'objectifs du site, avec délégation de l'animation à l'Agence des espaces verts
- la désignation de Monsieur Chevron comme président de comité de pilotage suite à la démission de Mme Claudine Thomas de ses fonctions de conseillère régionale suite à son élection en tant que sénatrice

Le Président du Comité de pilotage passe ensuite la parole à Jeanne Lavialle, chargée de mission pour l'animation du site Natura 2000 à l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, pour la présentation. Le support de présentation est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-bois-de-vaires/documents-a-telecharger>

La chargée de mission Natura 2000 remercie la ville de Vaires-sur-Marne pour son accueil puis déroule la présentation.

Agence des espaces verts, Région Île-de-France - Service expertise technique

18 mai 2018

Document



Échanges

Suivi des populations d'espèces d'amphibiens réalisé par l'Agence des espaces verts

Monsieur Chevron demande pourquoi la population de Triton crêté a disparu du site Natura 2000, et pourquoi on observe une différence entre les mares forestières (population plus nombreuse et diversifiée) et celles de la mégaphorbiaie.

Monsieur Pierre Lecareux, technicien de l'Agence des espaces verts qui supervise ces suivis, expose une des hypothèses qui est qu'il y a plus de poissons sur les mares des zones ouvertes (les œufs de poissons étant apportés par l'avifaune) ; mais l'écologie des espèces entre aussi en compte : certaines espèces comme la Salamandre tachetée sont inféodées aux mares forestières.

Suivis et gestion écologique

Monsieur Dumand, Président de l'association la Luciole vairoise précise que son association gère des terrains de la SNCF à proximité de la LGV Est, notamment des petites mares, et qu'ils retrouvent sur site 15 espèces d'Odonates, plusieurs espèces d'orchidées, et la mante religieuse qui est de retour sur les prairies sèches.

Monsieur Guillaume, adjoint à l'urbanisme et au développement durable de la ville de Vaires rappelle que le bois de Vaires est inventorié en ZNIEFF, c'est pourquoi il faut intervenir pour restaurer les milieux.

Restauration de continuité écologique sur le ru du gué de l'Aunay

Madame le Maire de Vaires-sur-Marne demande à quel horizon la réfection de l'ouvrage de franchissement de la RD934 pourrait être faite, et quel intérêt le conseil départemental de Seine-et-Marne aurait à le faire. Monsieur Chevron demande ce qu'il faudrait faire exactement sur le plan technique.

Jean-François Antoine, chargé de mission écologie à l'Agence des espaces verts, répond que pour créer un passage plus transparent pour la faune, il faudrait avant toute chose réaliser un diagnostic. Les aménagements habituels dans ce cas-là sont des talus, pour laisser un passage à sec pour la petite faune terrestre et les amphibiens (le type de buse actuel est complètement en eau quand le débit est fort), ainsi que des aménagements pour ralentir le courant.

Gestion forestière

Madame Fabienne Rapaille, Directrice adjointe de l'Environnement et du Développement Durable de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne demande si l'Agence des espaces verts intervient directement pour les travaux sur les propriétés régionales, ou par un prestataire.

Pierre Lecareux répond que l'Agence des espaces verts fait réaliser les travaux par des prestataires, dans le cadre de marchés publics mais que la supervision des travaux est conservée en interne. La décision de réaliser les travaux et la manière de les réaliser sont de la responsabilité du technicien responsable de site, qui se base sur les retours d'expérience sur d'autres sites ou sur les opérations préconisées par les études écologiques effectuées sur le site (SNPN pour la création de mares sur le bois du Marais par exemple).

Monsieur Kevin Galvan, Directeur des services techniques de la Ville de Vaires-sur-Marne, informe que la commune souhaite s'engager en signant un contrat Natura 2000 pour la création d'un flot de conservation du bois sénescents sur le Bois de Vaires communal. Il demande un appui de l'Agence des espaces verts pour la mise en place des flots.

La chargée de mission Natura 2000 précise que l'inventaire préalable devrait pouvoir être réalisé en 2 ou 3 jours de terrain par une équipe d'une dizaine de personnes, en période hivernale. La méthodologie ayant déjà été appliquée par l'Agence des espaces verts sur d'autres sites, l'Agence pourra accompagner la commune au moins pour le premier jour d'inventaire, et en fournissant le

Agence des espaces verts, Région Île-de-France - Service expertise technique



#BiosFrance



fichier GPS, les outils et la méthodologie. Il est convenu de se revoir pour préciser les objectifs et les modalités du contrat Natura 2000.

Monsieur Chevron informe que l'Agence des espaces verts passe à une gestion sylvicole en futaie irrégulière et demande l'incidence que cela peut avoir sur le Grand capricorne.

Monsieur Patrick Laurent de l'ONF répond que la gestion en futaie irrégulière n'est pas défavorable au Grand Capricorne, bien au contraire, cela permet le maintien des habitats de manière continue, et notamment le maintien de vieux chênes ce qui est favorable à l'espèce.

Jean-François Antoine précise que d'après l'étude menée par l'OPIE sur les coléoptères saproxyliques dans le bois de Brou, le Grand Capricorne n'a pas été détecté mais que ses habitats sont bien présents. L'étude conclue aussi à un intérêt fort du boisement pour les coléoptères saproxyliques, malgré l'absence de bois mort au sol due à la gestion par le précédent propriétaire.

Régime d'évaluation des incidences Natura 2000

Monsieur Galvan demande des précisions sur la deuxième liste locale qui fixe les projets soumis à évaluation des incidences, notamment le cas d'une création d'aire de jeu.

Alix Reisser répond qu'au-dessus de 2 hectares, la création d'une aire de jeu doit faire l'objet d'une demande de permis d'aménager ; si le projet se situe dans le site Natura 2000 ou dans une zone tampon de 50 m autour du site, le permis d'aménager doit comprendre une évaluation des incidences Natura 2000 (item 2.2.2 de la liste locale 1). En revanche, en-dessous de deux hectares, il n'y a pas de permis d'aménager à demander mais le projet doit faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 (11^{ème} point de la liste locale 2), à envoyer à la DDT de Seine-et-Marne.

Elle ajoute que les porteurs de projets ne doivent pas hésiter à contacter l'Agence des espaces verts ou la DDT en amont des projets afin de les rendre le plus compatible possible avec les enjeux naturels, et de prévoir les éventuelles restrictions.

Madame le Maire de Vaires-sur-Marne demande si une aire d'accueil des gens du voyage est soumise à la procédure d'évaluation des incidences et si l'autorisation peut être refusée pour ce motif.

Alix Reisser répond que les travaux relatifs à l'installation et l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage sont soumis au permis d'aménager au-dessus de 2 habitations mobiles, et à déclaration préalable dans les autres cas et qu'à ce titre ils doivent comprendre une évaluation des incidences Natura 2000 au titre des items 2.2.2 et 2.2.3 de la liste locale 1. (À noter : il faut se référer à la version du code de l'urbanisme en vigueur en 2011 lors de la parution des arrêtés fixant les listes locales). Quand il y a évaluation des incidences Natura 2000, les services qui instruisent le dossier de permis d'aménager ou de déclaration ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de saisir la DDT pour avis. L'avis peut être positif ou négatif, cela dépend de la conception du projet et des mesures prises pour éviter et réduire les impacts.

Autres questions sur la gestion forestière

Pierre Lecareux intervient pour expliquer que d'importantes coupes ont été réalisées sur le bord de la route du gué de l'Aulnay pour des raisons de sécurité. En effet, le peuplement de frênes est atteint par la chalarose qui peut entraîner la chute des arbres.

Madame le Maire de Vaires-sur-Marne indique qu'il y a eu des changements dans les équipes de la commune, et insiste sur l'importance de travailler en partenariat avec l'Agence des espaces verts et notamment de s'informer mutuellement des interventions. En effet, une gestion cohérente des boisements communaux et régionaux est nécessaire.

La chargée de mission Natura 2000 répond que les équipes des services de la commune et de l'agence des espaces verts se sont rencontrés à plusieurs reprises l'année passée. Cette année, une formation conjointe à la reconnaissance des habitats de coléoptères saproxyliques est prévue en juin dans le cadre de l'animation Natura 2000.

Agence des espaces verts, Région Île-de-France - Service expertise technique

18 mai 2018



Connectivités écologiques entre sites Natura 2000

Madame Fabienne Rapaille demande si la connectivité écologique entre les sites Natura 2000 est étudiée. En effet, la communauté d'agglomération s'engage dans une démarche plan paysage qui intégrera une composante biodiversité, et recherche des références.

Sylvie Forteaux, chargée de mission Natura 2000 à la DRIEE, explique que le document de référence pour les connectivités écologiques est le schéma régional de cohérence écologique. Elle ajoute que le département de Seine-Saint-Denis a fait une étude sur les connectivités entre les différentes parties du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis.

Chenilles processionnaires

Monsieur Pol Dromas, Vice-Président de l'Association de défense et de sauvegarde de l'environnement de la Pomponnette, informe que les chenilles processionnaires posent de gros problèmes dans le bois de Pomponne ; il demande comment la lutte contre ces nuisibles peut se faire en conformité avec la protection Natura 2000.

Monsieur Guillaume explique que par le passé des traitements aériens avaient été réalisés, sur autorisation préfectorale.

Monsieur Chevron parle de son expérience en forêt de Villefermoy, où des traitements depuis le sol ont été réalisés avec succès.

Suite au Copil, Alix Reisser de la DDT de Seine-et-Marne apporte les informations suivantes sur les traitements aériens :

- Pour les moustiques, c'est la loi de 1964 qui encadre les traitements aériens. Pour pouvoir les réaliser, il faut que le département soit inscrit dans un arrêté ministériel et qu'un plan de lutte soit mis en place au niveau départemental. Pour la Seine-et-Marne ce n'est pas le cas.
- Pour les autres espèces "nuisibles" telles que les chenilles processionnaires, suite à la Loi Biodiversité de 2016, les traitements aériens sont interdits sauf en cas de danger sanitaire grave (art L. 253-8 du code rural). Si c'est le cas, il faut au préalable un arrêté conjoint des ministères en charge de l'environnement, de l'agriculture et de la santé.
- Pour les traitements depuis le sol, les traitements sont possibles à condition de faire l'objet d'un arrêté municipal et d'être à base de produits autorisés (art L. 253-1 et suivants du code rural).

La chargée de mission Natura 2000 précise que la loi Labbé interdit aux collectivités d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics, mais que certains produits restent autorisés : c'est le cas de produits de biocontrôle comme le *Bacillus thuringiensis* (BT) que l'Agence des espaces verts utilise.

Enfin, l'installation de nichoirs à mésange est aussi une manière de lutter contre les processionnaires : en effet, une famille de mésanges charbonnières peut manger 500 chenilles processionnaires par jour.

Visite de site

La suite de la matinée se déroule dans le bois de Vaires régionale et communale, pour découvrir les mares nouvellement réhabilitées par l'Agence des espaces verts dans le cadre d'un contrat Natura 2000, ainsi que la mégaphorbiaie.

Les débats s'articulent avec les élus des collectivités, commune, associations, DRIEE, DDT, ONF, autour des problématiques d'évolution des milieux et de lutte contre les espèces envahissantes.

Agence des espaces verts, Région Île-de-France - Service expertise technique

18 mai 2018

0000000000

Annexe 2 : plaquette de communication par l'OPIE pour la détection des habitats du Grand Capricorne et des coléoptères saproxyliques en général

LA SÉCURISATION DES ARBRES PORTEURS DE MICRO-HABITATS

Il est tout à fait possible de concilier accueil du public et préservation de la biodiversité. Il existe des solutions de gestion simples pour mettre en sécurité les arbres porteurs de micro-habitats.

MISE EN CHAUVILLE
Substitution des troncs mortels et préservation de la biodiversité.



MISE À DISTANCE DU PUBLIC
Barrières et clôtures.



MISE EN GARDE & PÉDAGOGIE



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES POUR ALLER PLUS LOIN :

Diversification des espèces du genre *Cerambyx* (Méta-analyse sur <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2014.08.014>)

Des habitats clés pour la diversité des espèces en forêt : Contribution l'arbre de la biodiversité (INRAE 2017)

Conservation des arbres et maintien des écosystèmes saproxyliques en zone urbaine et péri-urbaine (Aubert J., & Vignat M., 2014)

Coléoptères du tronc mortels - Guide d'identification de Jeanne Delétré et Nicolas Estroff, Hérodote 10, 2014, p. 10-16.






RECHERCHÉ :

LE GRAND CAPRICORNE

Cerambyx cerdo - Linné - 1758




MÂLE OU FEMELLE

RAISON : ESPÈCE PROTÉGÉE ET DISCRÈTE
APPRENEZ À L'IDENTIFIER ET ADAPTEZ VOTRE GESTION FORESTIÈRE POUR PERMETTRE SA PRÉSERVATION !

Signalez vos observations sur <http://cerlis-tdlr.eu> ou à natura2000@evv-iledefrance.fr

HABITAT, LOCALISATION & DESCRIPTION

Le Grand capricorne se développe durant 3 années dans les chênes européens en contexte thermophile.

En Île-de-France, il se développe de préférence dans les branches charpentières des gros et très gros chênes vivants. Il peut aussi se développer dans le tronc.

Les œufs sont pondus en été. Les larves restent dans la zone corticale puis s'enfoncent la seconde année dans le bois où elles creusent des galeries sinueuses. Les adultes émergent début juin et sont actifs jusqu'en août.

Les adultes sont discrets, ils ont généralement une activité crépusculaire et nocturne.

STATUT :
Espèce et habitat protégés au niveau national - arrêté du 23 avril 2017

ESPÈCE À ENJEUX EUROPÉENS :
Annexe II de la convention de Bern, Annexe II et IV de la Directive Habitats Faune Flore (DHFF - Natura 2000)

RÉPARTITION EN FRANCE :



INDICES DE PRÉSENCE DU GRAND CAPRICORNE

En l'absence d'observation directe de spécimens adultes, certains indices peuvent alerter, d'autres témoigner de la présence de l'espèce.

Trou de sortie elliptiques de la taille du pouce sur chêne



Solène fraîche au pied de chêne



Cavités elliptiques visibles sur la section d'un tronc de chêne





Les fragments d'antennes, d'élytres et de thorax sont des indices de présence. Une photographie ou un prélèvement s'imposent pour faire confirmer l'identification.

RECONNAISSANCE DES HABITATS DES COLÉOPTÈRES SAPROXYLIQUES

Le Grand capricorne est une espèce parapluie. La protection de ses habitats assure la conservation de nombreuses autres espèces saproxylophages.

Les bois morts et mourants sont les milieux de développement de plus de 2 000 espèces de coléoptères, de nombreux autres insectes ainsi que de champignons et de lichens. Ces macro-habitats (cavités, branches mortes, lianes, champignons, lésions d'écorce et coupées de sève) sont à préserver sur les arbres vivants pour assurer le bon fonctionnement des écosystèmes boisés.

L'arbre, vivant ou mort, constitue une ressource indispensable pour de nombreuses espèces, pourvu que les situations (exposition, diamètre, essence, sur pied ou au sol, âge du bois mort) soient diversifiées.

